



## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ti ker kavan

10, hent. Jeneral de Gaulle  
22140 Kavan

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171001-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, DENIS C, LE PESSOT E, LE PERU B, MERRIEN D, BOUGAN M, NICOL J, LOZAHIC C, MALLEGOL J, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Mr PETIT D (Procuration à Mr LE PERU B) – Mme DAVAÏ E (Procuration à Mr MERRIEN D) – Mme LOZAHIC C (Procuration à Mr CAPITAINE R).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLEGOL J.

#### OBJET : Rapport d'activités de Lannion Trégor Communauté 2016

Monsieur Le Maire, présente à l'assemblée le rapport d'activités établi par le Lannion Trégor Communauté pour l'année 2016.

Ce rapport rappelle les compétences de Lannion Trégor Communauté et les principales réalisations et opérations de l'année 2016.

Le Maire

Maurice OFFRET

RENDU EXECUTOIRE  
Après Transmission en Sous Préfecture  
de Lannion le 10/10/2017.....  
Publié ou Notifié le 10/10/2017.....  
A CAVAN le 10/10/2017.....  
Le Maire,





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ti ker kawvan

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kawvan

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171002-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

\*\*\*\*\*

#### SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, DENIS C, LE PESSOT E, LE PERU B, MERRIEN D, BOUGAN M, NICOL J, LOZAHIC C, MALLEGOL J, NICOL PY, BESCO V, NEYEUX D.

ABSENTS : Mr PETIT D (Procuration à Mr LE PERU B) – Mme DAVAÏ E (Procuration à Mr MERRIEN D) – Mme LOZAHIC C (Procuration à Mr CAPITAINE R).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLEGOL J.

OBJET : Approbation des attributions de compensation définitives des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017

*Financement du Contingent d'incendie et de secours  
Relais Parents Assistants Maternels  
Aire d'Accueil des Gens du Voyage*

- VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,
- VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;
- VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et notamment l'article 6,
- I-4 : Aires d'accueil des gens du voyage,
  - III-2-4-e : Les relais parents assistants maternels (RPAM),
  - III-2-9 : Le financement du contingent incendie,

CONSIDERANT le rapport, approuvé à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des

Charges Transférées en date du 21 septembre 2017

## Le CONSEIL MUNICIPAL :

### APPROUVE

les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 21 septembre 2017 présentées dans le rapport annexé à la présente délibération et relatives notamment :

- à l'évaluation définitive de la compétence « contingent d'incendie et de secours », telle que présentée page 7 du rapport :  
La compétence « financement du contingent d'incendie et de secours » a été transférée à Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communes des ex Communautés de communes de la Presqu'île de Lézardrieux et du Haut Trégor. La CLECT du 15 mai 2017 a adopté à la majorité les principes suivants :
  - Un lissage sur 10 ans des effets de la réforme du SDIS (critères actualisés et encouragement du volontariat). Le montant de référence (AC charge pour 2017) évoluera ainsi progressivement jusqu'en 2026 vers la valeur de contribution après réforme.
  - Un bonus SPV (système d'encouragement du volontariat voté en 2013 par le SDIS), qui sera actualisé annuellement en fonction des conventions signées par le SDIS avec les communes.
  
- à l'évaluation définitive de la compétence « Relais Parents Assistants Maternels », telle que présentée page 13 du rapport.  
La compétence « Relais Parents Assistants Maternels » a été transférée à Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communes faisant historiquement partie de Lannion-Trégor Agglomération. La méthode adoptée par la CLECT le 21 septembre 2017 pour le calcul des attributions de compensation définitives est :
  - le recalcul la participation d'équilibre des structures finançant jusque là la compétence
  - le maintien des clés de répartition entre les communes des participations
  - l'année 2015 comme année de référence
  
- à l'évaluation définitive de la compétence « Aire d'Accueil des Gens du Voyage », telle que présentée pages 14 et 15 du rapport.  
La compétence « Aire d'accueil des Gens du Voyage » a été transférée à Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Actuellement cela ne concerne que la Ville de Lannion. Une nouvelle évaluation aura lieu pour la Ville de Perros-Guirec après mise en place de leur terrain. La méthode adoptée par la CLECT le 21 septembre 2017 pour le calcul des attributions de compensation définitives est de :
  - l'évaluation d'un montant nécessaire au renouvellement de site
  - l'année 2015 comme année de référence

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171002-DE

**IMPUTE**

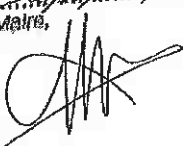
annuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les montants découlant des transferts définitifs sur les attributions de compensation de chaque commune.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Le Maire

**Maurice OFFRET**

RENDU EXECUTOIRE  
Après Transmission en Sous Préfecture  
de Lannou le .....10/10/2017.....  
Publié ou Notifié le .....10/10/2017.....  
A CAVAN le .....10/10/2017.....  
Le Maire,  






## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## Éi ker kavan

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kavan

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171006-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, DENIS C, LE PESSOT E, LE PERU B, MERRIEN D, BOUGAN M, NICOL J, LOZAHIC C, MALLEGOL J, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Mr PETIT D (Procuration à Mr LE PERU B) – Mme DAVAÏ E (Procuration à Mr MERRIEN D) – Mme LOZAHIC C (Procuration à Mr CAPITAINE R).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLEGOL J.

#### OBJET : Emprunt dans le cadre de l'aménagement du bourg

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que lors de la réalisation du BP 2017 de la Commune, il était prévu d'avoir recours à l'emprunt pour financer les travaux d'aménagement du bourg.

Monsieur Le Maire propose de réaliser un emprunt de 300 000 € et présente les propositions des différents organismes financiers.

	15 ans – Taux fixe	20 ans – Taux fixe
Crédit Agricole	1.34 %	1.65 %
Caisse des dépôts	1.43 %	1.71 %
Caisse d'épargne	1.42 %	1.53 %

Après avoir étudié ces offres, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 non participation au vote (Mme DENIS C) retient la proposition du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée : 15 ans – échéances constantes intérêts perçus terme échu proportionnel

Taux : 1.34 %

Coût du prêt : 31 659.90 €

RENDU EXECUTOIRE  
Après transmission en Sous Préfecture  
de CAVAN le .....  
Plus Notifié le .....  
A CAVAN le .....

Le Maire

Maurice OFFRET





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ti ker kavan

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kavan

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171003-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, DENIS C, LE PESSOT E, LE PERU B, MERRIEN D, BOUGAN M, NICOL J, LOZAHIC C, MALLEGOL J, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Mr PETIT D (Procuration à Mr LE PERU B) – Mme DAVAÏ E (Procuration à Mr MERRIEN D) – Mme LOZAHIC C (Procuration à Mr CAPITAINE R).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLEGOL J.

#### OBJET : Travaux d'effacement des réseaux rue du Général de Gaulle

Monsieur Le Maire présente aujourd'hui, dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, l'étude aboutie réalisée par l'entreprise LE DU de Chatelaudren, concernant l'effacement des réseaux et l'éclairage de la rue du Général de Gaulle, dont le coût à la charge de la commune serait d'environ 100 320 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue du Général de Gaulle » à Cavan, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor *pour un montant estimatif HT de 112 000 €.*

*« notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise ».*

- le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue de Général de Gaulle » à Cavan, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un *montant estimatif HT de 61 200 €* ☒



■ Ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre.

*« notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, ce dernier percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise, augmentée des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- confier au Syndicat Départemental d'Energie, la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique « rue de Général de Gaulle » à Cavan, *pour un montant estimatif TTC de 27 400 €* conformément au règlement financier ».

*« notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.*

A noter que la contribution de la commune pour les frais de câblage (dont le maître d'œuvre est France Télécom) est estimé à **2 600 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

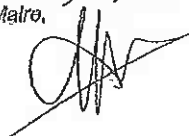
*Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Energie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.*

Le Maire

**Maurice OFFRET**

RENDU EXECUTOIRE  
Après Transmission en Sous Préfecture  
de Lannion le .....  
Publié ou Notifié le .....  
A CAVAN le .....

La Maire,





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ti ker kavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Kavan

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171004-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, DENIS C, LE PESSOT E, LE PERU B, MERRIEN D, BOUGAN M, NICOL J, LOZAHIC C, MALLEGOL J, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Mr PETIT D (Procuration à Mr LE PERU B) – Mme DAVAÏ E (Procuration à Mr MERRIEN D) – Mme LOZAHIC C (Procuration à Mr CAPITAINE R).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLEGOL J.

#### OBJET : Travaux d'effacement des réseaux rue Henri et Charles Avril

Monsieur Le Maire présente aujourd'hui, dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, l'étude aboutie réalisée par l'entreprise LE DU de Chatelaudren, concernant l'effacement des réseaux et l'éclairage de la rue Henri et Charles Avril, dont le coût à la charge de la commune serait d'environ 26 300 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue Henri et Charles Avril » à Cavan, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor *pour un montant estimatif HT de 27 000 €.*

*« notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise ».*

- le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue Henri et Charles Avril » à Cavan, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un *montant estimatif HT de 22 500 €* ☒



Envoyé en préfecture le 10/10/2017

Reçu en préfecture le 10/10/2017

Affiché le

Département : 22-242200349-20171009-20171004-DE

■ Ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre.

*« notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, ce dernier percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise, augmentée des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- confier au Syndicat Départemental d'Energie, la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique « rue Henri et Charles Avril » à Cavan, *pour un montant estimatif TTC de 4 200 €* conformément au règlement financier ».

*« notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.*

A noter que la contribution de la commune pour les frais de câblage (dont le maître d'œuvre est France Télécom) est estimé à **500 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

*Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Energie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.*

RENDU EXÉCUTOIRE  
Après Transmission en Sous Préfecture  
de Lannion le .....  
Publié ou Notifié le .....  
A CAVAN le .....  
Le Maire,



Le Maire

Maurice OFFRET





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ñi ker kavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Kavan

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171005-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, DENIS C, LE PESSOT E, LE PERU B, MERRIEN D, BOUGAN M, NICOL J, LOZAHIC C, MALLEGOL J, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Mr PETIT D (Procuration à Mr LE PERU B) – Mme DAVAÏ E (Procuration à Mr MERRIEN D) – Mme LOZAHIC C (Procuration à Mr CAPITAINE R).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLEGOL J.

#### OBJET : Marché signalétique dans le cadre de l'aménagement du bourg

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité, dans le cadre de l'aménagement du bourg, de compléter et mettre à jour la signalétique existante.

A ce titre, le bureau d'études A3 Paysages de Brest, maître d'œuvre pour l'aménagement du bourg a élaboré un cahier des charges, récapitulant l'ensemble des besoins au niveau du cœur de bourg.

Il a été décidé de faire appel à la société JEZEQUEL Publicité de TREGUEUX qui est déjà intervenue à plusieurs reprises sur le territoire de la commune, afin de conserver une cohérence et une harmonisation avec l'ensemble des panneaux déjà implantés sur la commune.

La fourniture et mise en place de 27 panneaux (avec fixation murale ou sur mâts) par la société JEZEQUEL Publicité s'élève à 16 908 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société JEZEQUEL Publicité pour un montant de 16 908 € TTC et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RENDU EXECUTOIRE  
Après Transmission en Sous Préfecture  
de Lannion le .....  
Publié ou Notifié le .....  
A CAVAN le .....  
Le Maire,

Le Maire

Maurice OFFRET





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ti ker kavan

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kavan

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171007-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, DENIS C, LE PESSOT E, LE PERU B, MERRIEN D, BOUGAN M, NICOL J, LOZAHIC C, MALLEGOL J, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Mr PETIT D (Procuration à Mr LE PERU B) – Mme DAVAÏ E (Procuration à Mr MERRIEN D) – Mme LOZAHIC C (Procuration à Mr CAPITAINE R).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLEGOL J.

OBJET : Décision Modificative n° 1

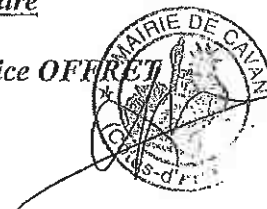
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de la commune.

IMPUTATION		RECETTES	DEPENSES
Chapitre 16	1641 - Emprunts		1 100 €
Chapitre 21	2151 - Réseaux de voirie		- 1 100 €
TOTAL		0.00 €	0.00 €

RENDU EXECUTOIRE  
Après Transmission en Sous Préfecture  
de Lannion le .....  
Publié ou Notifié le .....  
A CAVAN le .....  
Le Maire,

Le Maire

Maurice OFFRET





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## Éi ker kavan

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kavan

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171008-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, DENIS C, LE PESSOT E, LE PERU B, MERRIEN D, BOUGAN M, NICOL J, LOZAHIC C, MALLEGOL J, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Mr PETIT D (Procuration à Mr LE PERU B) – Mme DAVAÏ E (Procuration à Mr MERRIEN D) – Mme LOZAHIC C (Procuration à Mr CAPITAINE R).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLEGOL J.

OBJET : Participation au Congrès des Maires de France

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la tenue du congrès des Maires de France du 21 au 23 novembre.

Il est proposé que la commune prenne en charge les frais de participation, de transport et d'hébergement (avec un plafond de 250 € par personne) pour l'ensemble des élus qui souhaitent y participer et à ce titre d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre de retenir cette proposition de prise en charge par la commune, des frais relatifs à la participation au Congrès des Maires de France (l'accès au salon, le transport et l'hébergement), à hauteur de 250 € par participant.

Le Maire

RENDU EXECUTOIRE  
Après Transmission en Sous Préfecture  
de Lannion le .....  
Publié ou notifié le .....  
A CAVAN le .....  
Le Maire,

Maurice OFFRET





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## Et ker kawvan

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kawvan

Envoyé en préfecture le 10/10/2017  
Reçu en préfecture le 10/10/2017  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20171009-20171009-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, DENIS C, LE PESSOT E, LE PERU B, MERRIEN D, BOUGAN M, NICOL J, LOZAHIC C, MALLEGOL J, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Mr PETIT D (Procuration à Mr LE PERU B) – Mme DAVAÏ E (Procuration à Mr MERRIEN D) – Mme LOZAHIC C (Procuration à Mr CAPITAINE R).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALLEGOL J.

#### OBJET : Mission SPS dans le cadre de l'aménagement du bourg

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, de prévoir une mission SPS.

La mission Sécurité Protection de la Santé vise, pour tout chantier où interviennent diverses entreprises, à prévenir les risques pour l'ensemble des intervenants, issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.

Après consultation, il est proposé de retenir la société TPS Ingénierie de Plérin pour un montant de 2 451 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société TPS Ingénierie de Plérin pour un montant de 2 451 € TTC et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RENDU EXECUTOIRE  
Après transmission en Sous Préfecture  
de Larmorion le ..... 10/10/2017 .....  
Publié ou Notifié le ..... 10/10/2017 .....  
A CAVAN le ..... 10/10/2017 .....  
Le Maire,

Le Maire

Maurice OFFRET

